

Renforcer le leadership numérique de la CACL

5
G

Développer les compétences numériques et soutenir l'entrepreneuriat numérique comme levier de développement économique en Guyane.

Action 5.1

Soutenir les projets de « ville connectée ».

Action 5.2

Soutenir le développement d'accès au numérique.

Les fonds disponibles

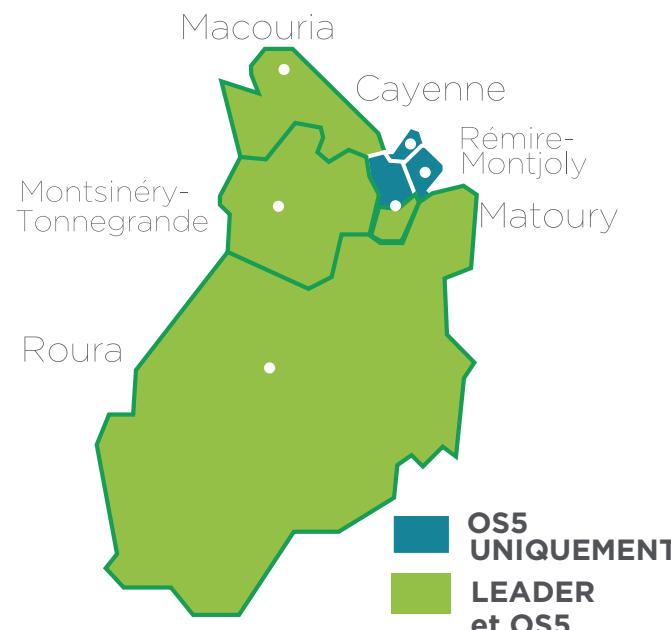
FEDER : acronyme de « Fonds européen de développement régional », ce fonds vise à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale entre les régions européennes.

FEAMPA : acronyme de « Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture », il contribue à la durabilité de la pêche et à la conservation des ressources biologiques de la mer / soutient des projets novateurs qui contribuent à l'exploitation et à la gestion durables des ressources aquatiques et maritimes.

Enveloppe de **FEDER** : 3 759 287 €
Enveloppe **FEAMPA*** : 286 567 €

La participation du FEDER est de 85 % par rapport au montant total de la dépense publique cofinancée.

*Uniquement pour l'axe 4.3



Montant plancher : 8 000€
Montant plafond : 150 000€

Taux d'aide publique :

- 75% maximum pour les projets par une structure privée.
- 75-100% pour les projets portés par une association ou entité publique.

Vous avez un projet d'activités innovantes sur le territoire de la CACL ?

Vous êtes peut-être éligible aux Fonds européens portés par l'Agglo'GAL de la CACL.

Contacts :

agglogal@cacl-guyane.fr
0594 28 90 53

@cacl_guyane / www.cacl-guyane.fr



**Vous avez un projet ?
Nous le finançons !**

Objectif stratégique 5

Programmes FEDER et FEAMPA 2021-2027



En 2023, la CACL se porte pour la deuxième fois candidate au port d'un Groupe d'action locale (GAL).

Cette cellule appelée Agglo'GAL comporte 2 dispositifs d'attribution de fonds européens :

LEADER, destiné aux communes rurales

L'OS5 destiné aux communes rurales et urbaines de la CACL. (Cartographie au recto)

Les fonds européens visent à soutenir un développement économique et social durable en favorisant l'innovation afin de maintenir le leadership économique de la CACL.

- Un développement économique harmonieux centré sur l'humain
- Renforcer le lien intergénérationnel
- Inscrire le territoire dans une logique de développement durable
- Concilier la préservation et la valorisation d'un cadre rural et urbain harmonieux
- Créer de l'emploi, notamment pour les jeunes
- Poursuivre le développement du secteur touristique
- Réduire les flux domicile-travail
- Accentuer la transition numérique sur le territoire de la CACL

Les projets sont soutenus à travers 5 axes.

Les axes de l'OS5

1

Stimuler la cohésion sociale et intergénérationnelle



Accompagner les acteurs locaux dans le déploiement de projets ou d'actions de cohésion adaptés.

Action 1.1

Appuyer le déploiement d'actions d'accès aux soins et de prévention en santé à destination des personnes âgées, des jeunes et autres personnes dites vulnérables.

Action 1.2

Appuyer la mise en place d'actions de proximité favorisant le lien social et la notion de vivre ensemble.

3

Assurer une mobilité durable et efficiente



Améliorer le déplacement interurbain au sein de la CACL en construisant une offre de transport adaptée et alternative.

Action 3.1

Financer des dispositifs de co-voiturage organisé, de VTC formel, de location de scooters et voitures électriques en libre accès, et leur promotion.

Action 3.2

Soutenir la création d'ateliers solidaires de réparation de véhicules.

2

Renforcer l'offre économique



Renforcer l'accompagnement des TPE-PME et faciliter l'accès des porteurs de projets aux financements pour lancer leur activité.

Action 2.1

Soutenir les projets pérennes d'attractivité résidentielle.

Action 2.2

Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles dans les centres urbains.

Action 2.3

Soutenir l'émergence et la structuration d'activités économiques, sociales, innovantes et différenciantes.

4

Développer l'économie circulaire et l'économie bleue



Générer des projets qui permettent de réduire les déchets du territoire et de développer localement de nouvelles pratiques plus vertueuses en matière de gestion des déchets.

Action 4.1

Favoriser la réduction des déchets à la source.

Action 4.2

Valorisation des déchets.

Action 4.3

Diversification de l'activité liée à l'économie bleue.